

très cités, vous auriez été induit en erreur par l'omission de la limite méridionale, ce qui vous a fait tracer la séparation du Champ-Haut d'avec les deux autres lots, par une ligne partant de l'angle nord-est de la rue Sainte-Catherine. Cette ligne doit être reportée à 25 mètres environ plus à l'ouest où commence le Petit-Forez ; donc toute cette parcelle doit être enlevée et rendue au Champ-Haut. La délimitation des deux Champs de Forez, telle que la donne l'acte de 1493, serait dès lors indiquée par le mur mitoyen des numéros 13 et 15 de la rue Sainte-Catherine, qui forme le prolongement légèrement oblique de la limite orientale du Petit-Forez. Le plan de 1550 qui indique d'une manière très claire ce mur et sa direction, vient de nouveau à l'appui des déductions que je vous signale. L'erreur du reste est tellement certaine qu'elle vous a entraîné à en commettre une seconde qui en est la conséquence, et que des documents figurés condamnent sans appel. Égaré par cette fausse délimitation, vous avez altéré dans le même sens les limites du couvent des Capucins. Mais ici du moins les anciens plans vous rectifient sans qu'il y ait doute possible; et comme les deux erreurs sont connexes, la première se trouve par cela même formellement reconnue et corrigée.

Je n'ai plus à relever que de très minimes particularités ; mais elles ne doivent pas être passées sous silence, en premier lieu parce qu'elles concernent directement le sujet traité par l'auteur de *Marie-Lucrèce*, et aussi parce qu'en matière d'érudition les minuties ont toujours une sérieuse importance ; d'un autre côté, la valeur de l'ouvrage que vous préparez, l'autorité qu'on doit accorder à vos assertions, ne permettent pas de négliger dans vos écrits les moindres détails.

Certains de ces détails me semblent être simplement des négligences de votre dessinateur. Ainsi il aurait oublié de tracer l'aile occidentale du couvent qui a été détruite par le percement de la rue Rozier¹ ; la direction de la limite sur ce point n'est pas exacte,

¹ A l'ouest le couvent des Ursulines s'arrêtait à la rue Rozier, dont il occupe presque toute la largeur. Il en est resté des traces architectoniques contre le flanc occidental de cette rue. Le regrettable érudit lyonnais M. Paul Saint-Olive, faute d'avoir connu les anciens plans> a prolongé les bornes du monastère jusqu'au 11° 16 de la rue Vieille-Monnaie inclusivement, qu'il a cru avoir fait partie du jardin des religieuses. (*Les Ursulines de la rue Vieille-Monnaie. Revue du Lyonnais*, 9 janvier